

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/27

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE BARTHELEMY SILVANI

Date de la convocation :
13 mai 2023

Nombre de membres
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers
en exercice : **22**

Nombre de membres
présents : **16**

Nombre de votants : **16**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

Le **mardi 21 mai 2024 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle de projection du **pôle socioculturel de Trova**, l'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, Mme ROMANI, M. MERY, adjoints au Maire, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, Mme CASASOPRANA, Mme Alexandra FERRANDO, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, Mme PIETRI, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, M. DEFENDINI, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme VALENTI.

EXPOSE

Le 04 mars 2024, la commune procédait au lancement d'une consultation en vue de réaliser des travaux de requalification de l'éclairage du Stade Barthélémy Silvani.

Cette consultation fait suite à la résiliation du précédent marché pour défaillance du titulaire.

La consultation n'était pas allotie.

Le type de procédure est une procédure adaptée ouverte, en application de l'article R. 2123-1 du CCP.

L'avis de marché a été envoyé à la publication le 04 mars 2024.

La publicité a été réalisée par voie de presse et sur internet :
- Site acheteur de la commune d'Alata : achatspublicscorse.com
- Corse-Matin
- BOAMP

La date de remise des offres a, quant à elle, été fixée au 04 avril 2024.

OUVERTURE DES PLIS :

Après ouverture des plis, il a été constaté :

Nombre de plis reçus : 1 (un)
Nombre de plis reçus par voie électronique : 1 (un)
Nombre de plis reçus support papier : 0 (zéro)

Ordre arrivée	Date et heure de réception	Mode transmission	Nom et adresse et candidat	Courriel
1	04/04/2024 à 10h14	Electronique	SARL FL-ELEC ZI de Baléone	Fl.elec.corse@gmail.fr

			Lotissement Renucci 20167 AFA	
--	--	--	-------------------------------------	--

Les rapports d'analyse établis par le bureau d'étude ARTELIA ont été présentés lors de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2024 à 17h00, régulièrement convoquée.

ANALYSE DES CANDIDATURES

L'unique candidature déposée a été jugée recevable au regard des justifications de capacité économique, financière, technique et professionnelles présentées.

ANALYSE DES OFFRES

Il a été procédé à l'analyse sur la base des critères suivants :

Pondération	Critères d'attribution
60 %	La valeur technique de l'offre
10%	La valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché
30 %	Le prix des prestations

Evaluation du critère « Valeur Technique »

La valeur technique a été appréciée selon la clarté du mémoire technique et de la qualité des propositions. Ce critère est noté sur un barème allant de 0 à 100 en fonction des sous-critères suivants :

Points	Sous-critères « valeur technique de l'offre »
0 à 60	Sc01 : Fiches techniques de composition ou d'utilisation de chaque produit et de chaque matériau qui sera mis en œuvre dans le respect du C.C.T.P
0 à 20	Sc02 : Indications sur les procédés d'exécution envisagés et l'organisation du chantier
0 à 20	Sc03 : Les mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier

Tableau de synthèse notes valeur technique :

	Candidat 1 : FL-ELEC
Sous-critère 1 : Fiches techniques matériaux et produit	48
Sous-critère 2 : Procédés et organisation	16
Sous-critère 3 : Sécurité et hygiène chantier	16
Total sur 100	80
Meilleure note	80/100

L'entreprise FL-ELEC obtient une note valeur technique de 60/60 suivant l'application de la formule :

$$\text{Note Tech} = (\text{total des points du mémoire concerné} / \text{Total des points du meilleur mémoire}) \times 60$$

Evaluation du critère « Valeur de l'organisation »

L'entreprise FL-ELEC obtient une note brute de 100/100 et une note pondérée de 10/10.

Evaluation du critère « Prix »

L'entreprise FL-ELEC obtient une note de 30/30.

Requalification de l'éclairage du stade Barthélemy SILVANI							
Marché de travaux				Désignation / critères / Ecart			
	Entreprises	Montant avant vérification	Montant AE HT retenu après vérification	Prix des prestations	Note	Ecart / MOE	Classement
	MOE ARTELIA	144 625,00 €		144 625,00 €			
1	FL ELEC	175 609,00 €	175 609,00 €	175 609,00 €	30,00	21%	1

Notes finales et classement :

	Candidat 1 : FL-ELEC
Note technique (sur 60)	60
Note prix (sur 30)	30
Note Organisation (sur 10)	10
Note finale	100
Classement	1^{er}

A l'issue de cette première phase d'analyses, au regard de la particularité du marché (relance pour défaillance), d'une unique offre présentée, des éléments financiers transmis et conformément à l'article R 2124-3 du Code de la commande publique une négociation avec l'entreprise a été engagée.

NEGOCIATION :

Date d'envoi de négociations : 08/04/2024

Date et heures limites de réception des négociations : 15/04/2024 à 12h00

Nombre de plis reçus : 1 (un)

Ordre arrivée	Nom et adresse du candidat	Courriel	Montant HT
1	SARL FL-ELEC ZI de Baléone – Lot. Renucci 20167 AFA	Fl.elec.corse@gmail.fr	170 110.50 €

Détail de la négociation :

Au regard d'une unique offre présentée et supérieure au budget alloué pour ce marché par la maîtrise d'ouvrage, déterminé et établi avant le lancement de cette procédure, il a été demandé à l'entreprise FL-ELEC en date du 08/04/2024 de présenter une nouvelle proposition avec une éventuelle remise commerciale sur l'ensemble de son offre, et de faire parvenir en retour les sous-détails de prix pour les prestations suivantes :

- 100.1 – Amenée et le repli des matériels et engins ;
- 300.1 – Mâts 18 mètres avec éclairages par projecteurs LED 150 lux catégorie E5

L'entreprise FL-ELEC a présenté le 09/04/2024 une nouvelle offre pour un montant global de 170 110.50 €HT.

En conclusion, au regard de ces nouveaux éléments transmis, l'offre du candidat FL-ELEC offre désormais toutes les garanties de bonne exécution du marché conformément aux termes du CCTP.

Prix après négociation :

Requalification de l'éclairage du stade Barthélemy SILVANI - NEGOCIATION							
Marché de travaux				Désignation / critères / Ecart			
	Entreprises	Montant avant vérification	Montant AE HT retenu après vérification	Prix des prestations	Note	Ecart / MOE	Classement
	MOE ARTELIA	144 625,00 €		144 625,00 €			
1	FL ELEC	170 110,50 €	170 110,50 €	170 110,50 €	30,00	18%	1

Notes finales et classement :

NEGOCIATION	Candidat 1 : FL-ELEC
Note technique (sur 60)	60
Note prix (sur 30)	30
Note Organisation (sur 10)	10
Note finale	100
Classement	1^{er}

Réunie le 21 mai 2024, la Commission d'Appel d'Offres a retenu ce classement et propose, pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres, d'attribuer le marché à **l'entreprise FL-ELEC pour un montant de 170 110.50 € HT**

Il est demandé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres.

DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Paul BONARDI,
Adjoint au Maire en charge des Equipements, de la Sécurité et des Marchés Publics**

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- VU,** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU, le Code de la Commande Publique ;
VU, le rapport d'analyse des offres, établi par bureau d'étude ARTELIA.
Après, réunion de la Commission d'appel d'offres, le 21 mai 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec la société FL-ELEC, le marché relatif à l'éclairage du Stade Barthelemy Silvani pour un montant de 170 110.50 € HT.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour l'exercice 2024.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr*

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20240521-2024_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2024
Publication : 03/06/2024